

## **Pierre et Vacances**

Assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2011  
Huitième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la modification des délégations de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions et diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription en application des vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010**

**A.A.C.E. ILE-DE-FRANCE**  
10, rue de Florence  
75008 Paris  
S.A. au capital de € 230.000

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Pierre et Vacances**

Assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2011  
Huitième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la modification des délégations de compétence au conseil d'administration pour émettre des actions et diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription en application des vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de modification du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en vertu des vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre assemblée générale, à laquelle nous avons présenté un rapport en date du 12 janvier 2010, avait délégué sa compétence au conseil d'administration à l'effet de décider une émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription.

Il est désormais proposé à votre assemblée de déléguer au conseil d'administration jusqu'au 18 avril 2010, la compétence pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en vertu des vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Le montant nominal de l'augmentation de l'émission décidée en vertu de cette délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de € 44.000.000 fixé par les vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010.

Cette proposition n'affecte pas les conclusions de notre rapport émis le 12 janvier 2010 portant sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre des résolutions à l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010 précitées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 janvier 2011

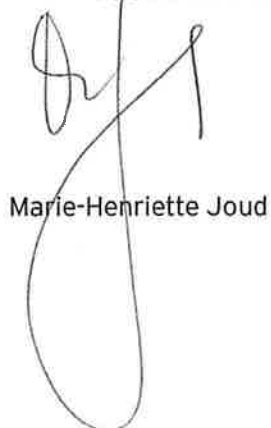
Les Commissaires aux Comptes

A.A.C.E. ILE-DE-FRANCE



Patrick Ughetto

ERNST & YOUNG et Autres



Marie-Henriette Joud